

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2867

10 octobre 2014

SOMMAIRE

CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l.	137586	Resuma S.A.	137576
Controlinveste International	137583	Royal Hamilius-Bureaux S.A.	137573
Danaher Luxembourg S.à r.l.	137571	Royal Hamilius-Bureaux S.A.	137581
Element Power Cattiva Holdings S. à r. l.	137580	Royal Hamilius-Commerces S.A.	137585
European Cooling 2 S.à r.l.	137580	Royal Hamilius-Commerces S.A.	137574
Farfalle S.A.	137580	Royal Hamilius-Parkings S.A.	137575
Golding Alternative Investments SICAV- FIS	137579	Royal Hamilius S.A.	137578
Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l.	137580	RSRdeLUX S.A.	137571
Independent Star Venture	137595	Sablière Hein	137576
Interoute Communications Holdings S.A.	137589	Saint Georges Capital S.à r.l.	137572
Le Lestos S.à r.l.	137592	Salkanika S.A.	137579
Le Win Property S.A.	137582	Sano Sano S.à r.l.	137574
Magequam	137570	SCIO-Fund SICAV-FIS	137581
Marsant SA	137570	SciWan Consult S.à r.l.	137575
Palenque S.A., SPF	137570	Sefi One S.A.	137572
Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR	137573	Sefi One S.A.	137576
Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR	137574	Shipping and Industry S.A., S.P.F.	137577
PM France 1 S.à r.l.	137575	Shipping and Industry S.A., S.P.F.	137572
Pomalux S.A.	137571	Silverside Shipping S.A.	137571
Portus Equity S.A.	137570	Société Immobilière Fraenzebach II S.A.	137577
Prime Invest I	137570	SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l.	137572
PR Kiel II S.à r.l.	137573	Staats S.à r.l.	137578
Promocomm S.A.	137570	Summerbriss Investments S.à r.l.	137579
PR Retail Asset I S.à r.l.	137574	Tele Columbus Holdings S.A.	137572
PR Retail Asset VI (Mirau) S.à r.l.	137575	Terra-Constructions S.à r.l.	137581
Reposting Services S.A.	137571	Threadneedle (Lux)	137581
Résonance Invest SA	137576	T-I Holdings S.à r.l.	137579
Restaurant Fu Cheng Sàrl	137573	TMF Secretarial Services S.A.	137582
		Tool Fuel Luxembourg S.à r.l.	137582
		Waterside Property S.A.	137578
		Wisley S.A.	137577
		Woolwatts International SA	137578

Magequam, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 174.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128807/9.

(140145964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Marsant SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 36, Beetebuergerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 158.596.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128811/9.

(140145850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Palenque S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128848/9.

(140146023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Portus Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 165.181.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128864/9.

(140145838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Prime Invest I, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128899/9.

(140146020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Promocomm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 103.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128902/9.

(140145557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Pomalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.814.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128888/10.

(140145366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Reposting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 125.385.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014128934/10.

(140146028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Silverside Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 99.545.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014128980/11.

(140145863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Danaher Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 86.363.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 mars 2014.

Référence de publication: 2014129297/11.

(140147105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

RSRdeLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 183.202.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 29 juillet 2014

En remplacement de Monsieur Ron SIMONS, Monsieur GARDAVOIR Patrick, né le 06 mai 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, est nommé délégué à la gestion journalière pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014128941/12.

(140145397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Shipping and Industry S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 36.086.

Le bilan au 31.12.2013 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128975/10.

(140145943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.620,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.441.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128999/10.

(140145711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Sefi One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEFI ONE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014128970/11.

(140145593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Tele Columbus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.306.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 mai 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014129013/11.

(140145905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Saint Georges Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.815.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014128942/12.

(140145891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Restaurant Fu Cheng Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3631 Kayl, 17-19, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 52.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/08/14.

Signature.

Référence de publication: 2014128936/10.

(140145482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

PR Kiel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.167.

La Société informe que Monsieur Jonas Mallard a démissionné de son poste de gérant au sein du Conseil de gérance de la Société avec effet au 2 juin 2014 et que Monsieur Russell Perchard a démissionné de son poste de gérant au sein du Conseil de gérance de la Société avec effet au 28 mai 2014.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2014128891/13.

(140146022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Royal Hamilius-Bureaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.502.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 9 mai 2014 que Monsieur Philippe Weicker, né le 5 avril 1958 à Schaerbeek (Belgique), demeurant au 33 Avenue Champel, 1640 Rhode-Saint-Genèse (Belgique) a été nommé nouvel administrateur de la Société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014128916/14.

(140145797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Partners Group Global Mezzanine 2005 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.922.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 27. Juni 2014

Am 27. Juni 2014 kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers Société coopérative (vormals PricewaterhouseCoopers S.à r.l.) wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2015 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre verlängert.

Luxemburg, den 23. Juli 2014.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014128879/17.

(140145737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Sano Sano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 10a, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 122.386.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69071 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128943/10.

(140145588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

PR Retail Asset I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.571.

La Société informe que Monsieur Jonas Mallard a démissionné de son poste de gérant au sein du Conseil de gérance de la Société avec effet au 2 juin 2014 et que Monsieur Russell Perchard a démissionné de son poste de gérant au sein du Conseil de gérance de la Société avec effet au 28 mai 2014.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2014128892/13.

(140146030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Royal Hamilius-Commerces S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.501.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 9 mai 2014 que Monsieur Philippe Weicker, né le 5 avril 1958 à Schaerbeek (Belgique), demeurant au 33 Avenue Champel, 1640 Rhode-Saint-Genèse (Belgique) a été nommé nouvel administrateur de la Société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014128918/14.

(140145799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.458.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 27. Juni 2014

Am 27. Juni 2014 kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers Société coopérative (vormals PricewaterhouseCoopers S.à r.l.) wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2015 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre verlängert.

Luxembourg, den 23. Juli 2014.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014128880/17.

(140145739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

SciWan Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 138.325.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128945/10.

(140145540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

PR Retail Asset VI (Mirau) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 171.827.

La Société informe que Monsieur Jonas Mallard a démissionné de son poste de gérant au sein du Conseil de gérance de la Société avec effet au 2 juin 2014 et que Monsieur Russell Perchard a démissionné de son poste de gérant au sein du Conseil de gérance de la Société avec effet au 28 mai 2014.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2014128896/13.

(140146113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Royal Hamilius-Parkings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 181.545.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 9 mai 2014 que Monsieur Philippe Weicker, né le 5 avril 1958 à Schaerbeek (Belgique), demeurant au 33 Avenue Champel, 1640 Rhode-Saint-Genèse (Belgique) a été nommé nouvel administrateur de la Société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014128920/14.

(140145798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

PM France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 118.099.

EXTRAIT

En date du 5 août 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de En Lee, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979 à Krumbach (Allemagne), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Il convient également de noter, que l'adresse de l'associé de la Société a changé comme suit:

PM Equity I LLP, 57-59 Haymarket, SW1Y 4QX London, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014128886/17.

(140146054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Résonance Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 181.937.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128905/9.

(140146002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Sablière Hein, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 19.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014128959/12.

(140145892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Sefi One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 62.692.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 août 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON, présidente du conseil d'administration, M. Sébastien ANDRE et M. Franck BETH, administrateurs, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SEFI ONE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014128971/16.

(140145730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Resuma S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 16.741.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 07 mai 2014

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Pour la société CACTUS S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014128937/17.

(140145707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Société Immobilière Fraenzebach II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.552.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2014

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014128991/17.

(140145663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Wisley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 57.649.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 31 juillet 2014 à 11h45

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Mr. Fabio Mastrosimone, né le 13 février 1978 à Rome, Italie, avec l'adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour Wisley S.A.

Fabio Mastrosimone

Administrateur

Référence de publication: 2014129849/18.

(140146713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Shipping and Industry S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 36.086.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 8 juillet 2014 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur:

* Madame Tina PHOTI, demeurant à Chypres TK 4636 Limassol, Syn. Kolossiou, Kerynias Street n°4;

* Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;

* Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

- a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes;

* La société Lux-Audit S.A., ayant son siège social au L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes de la société prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui approuvera les comptes annuels 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128976/19.

(140146127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Royal Hamilius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.500.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128913/9.

(140145384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Waterside Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.762.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WATERSIDE PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2014129832/10.

(140146361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Staats S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9410 Vianden, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.490.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129001/10.

(140145907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Woolwatts International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 105.825.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 août 2014

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg au 10, rue Jean Origer, L-2269 Luxembourg.

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Christelle LANGLOIS, de Monsieur Fabien LEGER et de Monsieur Guillaume WINCKEL de leur poste d'administrateur de la Société.

Constatant que la Société est détenue par un actionnaire unique, l'assemblée décide par conséquent de limiter la composition du conseil d'administration à un seul membre et nomme aux fonctions d'administrateur unique Monsieur Florian BERTHIER, employé privé, né le 6 avril 1982 à Paris (France), demeurant professionnellement 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020. L'administrateur unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration ainsi que la gestion journalière de la Société, avec pouvoir de signature individuelle pour engager la Société.

L'assemblée prend acte de la démission de la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société COMODO & PARTNERS AGENCY LTD., avec siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, 1777 Belize City, Belize, inscrite au Registre des «International Business Companies» de Belize sous le numéro 69,681, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129833/25.

(140146216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

T-I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 773.850,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129011/10.

(140145911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Salkanika S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.504.

Le domicile de la société SALKANIKA S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 96 504, constituée le 22 octobre 2003 par-devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C N° 1265 du 28 novembre 2003, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 11 août 2014.

Luxembourg, le 11 août 2014.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2014128962/12.

(140145614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Golding Alternative Investments SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 178.952.

Mit Wirkung zum 1. August 2014 wurde der Sitz der Gesellschaft an folgende Adresse verlegt:
6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Mit Wirkung zum 1. August 2014 wurde der Geschäftssitz des Verwaltungsratsmitgliedes
Silvan Trachsler ebenfalls an die zuvor genannte Adresse verlegt.

Luxemburg, den 13. August 2014.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014129396/15.

(140146658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Summerbriss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.179.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 20103 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014128953/17.

(140145607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Element Power Cattiva Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 165.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014129323/10.

(140146496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

European Cooling 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 180.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129332/10.

(140146832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 129.175.

Mit Wirkung zum 1. August 2014 wurde der Sitz der Gesellschaft an folgende Adresse verlegt:
6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Mit Wirkung zum 1. August 2014 wurde der Geschäftssitz des Geschäftsführers Silvan Trachsler ebenfalls an die zuvor genannte Adresse verlegt.

Luxembourg, den 13. August 2014.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014129399/14.

(140146775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Farfalle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 46, rue Gaffelt.
R.C.S. Luxembourg B 160.869.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris la résolution suivante:

1) Révocation de:

- Madame Anna Maria ANTUNES CARVALHO, salariée, née le 27 novembre 1973 à Pétange (matricule 1973 1127 460), demeurant à L-4737 Pétange, 12, rue Pierre Hamer, de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 30 juin 2014.

2) Nomination de:

- Monsieur Nevio SALCICCIA, administrateur de sociétés, né le 20 juin 1964 à Luxembourg, demeurant à L-3480 Dudelange, 46, rue Gaffelt, à la fonction d'administrateur de la société avec effet au 30 juin 2014.

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017 statuant sur l'exercice social de l'année 2016.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2014129376/20.

(140146354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Royal Hamilius-Bureaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.502.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128915/9.

(140145546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Terra-Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange, 36, Cité Nock.

R.C.S. Luxembourg B 82.959.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014129029/11.

(140146033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

SCIO-Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.233.

Die Bilanz am 31. März 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 12. August 2014.

Für die Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Als Verwaltungsgesellschaft des SCIO-Fund SICAV-FIS

Alain Nati / Saskia Sander

Référence de publication: 2014128967/13.

(140145690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Threadneedle (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 50.216.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 25 juillet 2014 à 14 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

L'Assemblée a approuvée la réélection de Mme Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, 138, rue A Unden, L-2652 Luxembourg, M. Claude Kremer, 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, M. Campbell Fleming, 60, St Mary Axe, EC3A 8JQ Londres, Royaume-Uni, M. Dominik Kremer, 15, Ickstatt Strasse, 80469 Munich, Allemagne, M. Tony Poon, 8, Two Exchange Square, Connaught Place, étage 7, Hong Kong and M Nicholas Ring, 60, St Mary Axe, EC3A 8JQ Londres, Royaume-Uni comme Administrateurs de Threadneedle (Lux) jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée a approuvé la réélection du Réviseur d'Entreprise agréé PricewaterhouseCoopers, société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour le compte de Threadneedle(Lux)

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014129016/21.

(140145348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

TMF Secretarial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.029.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

TMF Secretarial Services S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2014129041/13.

(140146008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Le Win Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 127.478.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 août 2014

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020:

- Madame Maïthé DAUPHIN, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

- Monsieur Laurent WEIS, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020:

- Audit Lux S.à r.l., 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014130167/16.

(140147636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Tool Fuel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6692 Moersdorf, 1A, Am Enneschte Flourer.

R.C.S. Luxembourg B 186.013.

Auszug der Beschlüsse der Gesellschafterversammlung vom 20. Juni 2014

Die Gesellschafter haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Beschluss 1:

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.

Beschluss 2:

Herr Jörg KNAAK, wohnhaft in D-21217 Seevetal, Alter Damm 56 wird zum kaufmännischen Geschäftsführer für eine unbestimmte Zeit ernannt.

Beschluss 3:

Die Befugnisse des Geschäftsführers unterliegen keiner Begrenzung.

Die Gesellschaft wird in allen Bereichen rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet und vertreten.

Es ist dem Geschäftsführer gestattet Direktoren oder Prokuristen zu ernennen und deren Befugnisse festzulegen.

Es ist des Weiterem dem Geschäftsführer gestattet Bankkonten zu eröffnen respektive zu schließen, Hypotheken zu geben oder entgegen zu nehmen, Garantien zu stellen oder entgegen zu nehmen, sowie Verträge und Verpflichtungen im Namen der Gesellschaft einzugehen, die über die tägliche Geschäftsführung hinausgehen.

Luxemburg, den 20. Juni 2014.

Für gleichlautenden Auszug

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2014129042/25.

(140145435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Controlinveste International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 221.464.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.949.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of July;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

OLIVEDESPORTOS - PUBLICIDADE TELEVISÃO E MEDIA, S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Portugal, with registered address at Rua Abranches Ferrão, 10, 12°, 1600 Lisboa, Portugal, registered with the Registo Comercial de Lisboa, 3a secção, under the number 501581723, (hereafter “OLIVEDESPORTOS” or the “Sole Member”),

duly represented by Mr. Luis MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, on July 25, 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole member of Controlinveste International, a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 149949, incorporated by a deed received by the undersigned notary on December 2, 2009, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 7, 2010, number 46, page 2196, which articles of association have been amended for the last time by a notarial deed received by the undersigned notary on February 28, 2014, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 19, 2014, number 1276, page 61238 (hereafter referred to as the “Company”);

- that the sole member declared and requested the notary to record that the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of Nine Million Thirty-Six Thousand Euros (EUR 9,036,000.-) so as to bring it from its present amount of Two Hundred Thirty Million Five Hundred Thousand Euros (EUR 230,500,000.-) represented by Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units having a par value of Eight Four Five Five Six One Two Six One Nine Euro Cents (EUR 0.8455612619) each, to Two Hundred Twenty-One Million Four Hundred Sixty-Four Thousand Euros (EUR 221,464,000.-) by the decrease of the present par value of the Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units of Eight Four Five Five Six One Two Six One Nine Euro Cents (EUR 0.8455612619) each so as to bring it to a par value of Eight One Two Four One Three Seven Nine Three One Euro Cents (EUR 0.8124137931) each, all held by OLIVEDESPORTOS;

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decrease of the corporate capital;

3. Authorization to any manager of the Company to amend the members’ register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

4. Miscellaneous.

- after that, the Sole Member has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to decrease the corporate capital by an amount of Nine Million Thirty-Six Thousand Euros (EUR 9,036,000.-) to bring it from its present amount of Two Hundred Thirty Million Five Hundred Thousand Euros (EUR 230,500,000.-) represented by Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units having a par value of Eight Four Five Five Six One Two Six One Nine Euro Cents (EUR 0.8455612619) each, Two Hundred Twenty-One Million Four Hundred Sixty-Four Thousand Euros (EUR 221,464,000.-) by the decrease of the present par value of the Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units of Eight Four Five Five Six One Two Six One Nine Euro Cents (EUR 0.8455612619) each so as to bring it to a par value of Eight One Two Four One Three Seven Nine Three One Euro Cents (EUR 0.8124137931) each and by repayment to the Sole Member of the said amount of Nine Million Thirty-Six Thousand Euros (EUR 9,036,000.-).

Declaration

The Sole Member declares that it accepts the decrease of the par value of each of the Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units and the repayment by the Company of a determined and payable amount as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

Second resolution

The Sole Member decides to amend Article 5 of the articles of association so as to reflect the above decrease of corporate capital, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed corporate capital is set at Two Hundred Twenty-One Million Four Hundred Sixty-Four Thousand Euros (EUR 221,464,000.-) represented by Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units having a par value of Eight One Two Four One Three Seven Nine Three One Euro Cents (EUR 0.8124137931) each."

Third resolution

The Sole Member decides to authorize any manager of the Company to amend the members' register of the Company as to reflect the above decrease of capital and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand seven hundred and ten Euros.

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

OLIVEDESPORTOS - PUBLICIDADE TELEVISÃO E MEDIA, S.A., une Société Anonyme (Sociedade Anónima) organisée sous les lois du Portugal, ayant son siège social à Rua Abranches Ferrão, 10, 12°, 1600 Lisboa, Portugal, immatriculée avec le Registo Comercial de Lisboa, 3a secção, sous le numéro 501581723, (ci-après «OLIVEDESPORTOS» ou «l'Associé Unique»),

dûment représentée par Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 juillet 2014.

Ladite procuration, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associé unique de Controlinveste International, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 149949, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 7 janvier 2010, numéro 46, page 2196, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 28 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 19 mai 2014, numéro 1276, page 61238 (ci-après "la Société").

- que l'associé unique déclare et prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de Neuf Millions Trente-Six Mille Euros (EUR 9.036.000,-) pour le porter de son montant actuel de Deux Cent Trente Millions Cinq Cent Mille Euros (EUR 230.500.000,-), représenté par Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de Huit Quatre Cinq Cinq Six Un Deux Six Un Neuf centimes d'Euro (EUR 0,8455612619) chacune, à Deux Cent Vingt-Et-Un Million Quatre Cent Soixante-Quatre Mille Euros (EUR 221.464.000,-) par la réduction de la valeur nominale actuelle des Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales de Huit Quatre Cinq Cinq Six Un Deux Six Un Neuf centimes d'Euro (EUR 0,8455612619) chacune pour la porter à une valeur nominale de Huit Un Deux Quatre Un Trois Sept Neuf Trois Un centimes d'Euro (EUR 0,8124137931) chacune, détenues par OLIVEDESPORTOS;

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la diminution du capital social décrite ci-dessous;

3. Autorisation à accorder à tout gérant de la Société de modifier le registre des parts sociales de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises lors de la présente assemblée;

4. Divers.

- que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de Neuf Millions Trente-Six Mille Euros (EUR 9.036.000,-) pour le porter de son montant actuel de Deux Cent Trente Millions Cinq Cent Mille Euros (EUR 230.500.000,-), représenté par Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de Huit Quatre Cinq Cinq Six Un Deux Six Un Neuf centimes d'Euro (EUR 0,8455612619) chacune, à Deux Cent Vingt-Et-Un Million Quatre Cent Soixante-Quatre Mille Euros (EUR 221.464.000,-) par la réduction de la valeur nominale actuelle des Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales de Huit Quatre Cinq Cinq Six Un Deux Six Un Neuf centimes d'Euro (EUR 0,8455612619) chacune, et de rembourser à l'Associé Unique le prédit montant de Neuf Millions Trente-Six Mille Euros (EUR 9.036.000,-).

Déclaration

L'Associé Unique déclare qu'il accepte la réduction de la valeur nominale des Deux Cent Soixante Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales et le remboursement par la Société du montant déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à Deux Cent Vingt-Et-Un Million Quatre Cent Soixante-Quatre Mille Euros (EUR 221.464.000,-) représenté par Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de Huit Quatre Cinq Cinq Six Un Deux Six Un Neuf centimes d'Euro (EUR 0,8455612619) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société à modifier le registre des parts sociales de la société suite à la réduction de capital intervenue et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge à raison du présent acte, sont évalués à environ mille sept cent dix euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue Anglaise, suivi d'une version Française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après la lecture faite au mandataire, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. LAC/2014/36298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014130523/153.

(140148277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Royal Hamilius-Commerces S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.501.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128917/9.

(140145484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

CCP II Dusseldorf GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.964.

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of august,
before Maître Joseph ELVINGER, notary residing Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Curzon Capital Partners II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.746 and having a share capital of EUR 400,000.- (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 5 August 2014;

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of CCP II Dusseldorf GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.964 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company);

II. That the Company was incorporated on May 24, 2006 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1521 of August 9, 2006. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on July 1, 2014 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial;

III. That the Sole Shareholder will resolve upon the following agenda:

1. Amendment and restatement of paragraphs 1, 7 and 8 of article 10 of the Articles,
2. Insertion of a new paragraphs 10 and 11 in article 10 of the Articles,
3. Appointment of new Class C managers,
4. Powers granted to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. and Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company to the relevant formalities with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the Luxembourg Official Gazette (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) in connection with the above resolutions, and to execute, deliver and perform any documents necessary or useful for such a purpose,
5. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate paragraph 1 of article 10 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“ **Art. 10.** The Company is managed by at least three managers, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by one or more managers of category A (the "A Managers"), one or more managers of category B (the "B Managers") and one or more managers of category C (the "C Managers") (The A Managers, the B Managers and the C Managers are collectively referred to herein as "Managers"). The Managers need not to be partners. The Managers may be removed at any time, with or without cause, without indemnity, by a resolution of partners holding a majority of votes.”

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate paragraph 7 of article 10 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“The boards of managers will be validly held provided that the majority of Managers present or represented, including at least one A Manager, one B Manager and one C Manager present or represented. Any A Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another A Manager or an ad hoc agent as his proxy, any B Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another B Manager or an ad hoc agent as his proxy and any C Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another C Manager or an ad hoc agent as his proxy.”

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate paragraph 8 of article 10 of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

“In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted if approved by the majority of the Managers present or represented, with the positive vote of at least one A Manager present or represented, one B Manager present or represented and one C Manager present or represented. Minutes of the resolutions shall be signed by all managers, and proxy holders present or represented at such meeting.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new paragraph 10 in article 10 of the Articles, as follows:

“Any Manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to simultaneously identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting. None of the Managers participating in a meeting of the board of managers shall be located in the United Kingdom at the time of such meeting.”

The Sole Shareholder further resolves to insert a new paragraph 11 in article 10 of the Articles, as follows:

“Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at the meeting of the board of managers. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media. None of the Managers shall sign such written resolutions in the United Kingdom.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, with immediate effect, (i) Marcus John Davidson-Wright, born Amersham (UK) on 26 January 1966, professional address 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, UK and (ii) Russell Paul Jewell, born Cheltenham (UK) on 3 September 1959, professional address 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, UK both as new class C managers of the Company, for an indefinite period.

As a result of the foregoing resolutions, the composition of the board of managers of the Company will be as follows:

- Barbara NEUERBURG, class A manager;
- Bruno BAGNOULS, class B manager;
- Wim RITS, class A manager;
- Jean-Philippe FIORUCCI, class B manager;
- Marcus John Davidson-Wright, class C manager; and
- Russell Paul Jewell, class C manager.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. and Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting and signing individually, to proceed on behalf of the Company to the relevant formalities with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the Luxembourg Official Gazette (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) in connection with the above resolutions, and to execute, deliver and perform any documents necessary or useful for such a purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six août,

devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Curzon Capital Partners II S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109.746 et ayant un capital social de 400.000,- Euros (l'Associé Unique),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 août 2014;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de «CCP II Dusseldorf GP S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 116.964 et ayant un capital social de 12.500,- Euros (la Société).

II. Que la Société a été constituée le 24 Mai 2006, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant alors à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1521 du 9 Août 2006. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 1^{er} Juillet 2014, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial;

III. Que l'Associé Unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour libellé comme suit:

1. Modification et reformulation des paragraphes 1, 7 et 8 de l'article 10 des Statuts,
2. Insertion de nouveaux paragraphes 10 et 11 dans l'article 10 des Statuts,
3. Nomination de nouveaux gérants de catégorie C
4. Procuration accordée à tout gérant de la Société et/ou tout avocat d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l. et Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant et signant individuellement, pour procéder au nom de la Société aux formalités avec le Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg et le Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C concernant les résolutions ci-dessus, et d'exécuter et livrer tous documents nécessaires ou utiles à cet objectif,
5. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 1 de l'article 10 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est administrée par au moins trois gérants, nommés par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Les gérants constituent un conseil de gérance formé d'au moins un gérant de catégorie A («Gérants A»), au moins un gérant de catégorie B («Gérants B») et d'au moins un gérant de catégorie C («Gérants C») (Les Gérants A, les Gérants B et les Gérants C sont ci-après désignés en tant que «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, sans indemnité, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.»

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 7 de l'article 10 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des Gérants est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant A, un Gérant B et un Gérant C présents ou représentés. Tous les Gérants A pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant A ou un agent ad hoc pour les représenter, tous les Gérants B pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant B ou un agent ad hoc pour les représenter, et tous les Gérants C pourront agir au conseil de gérance en nommant par écrit un autre Gérant C ou un agent ad hoc pour les représenter.»

L'Associé Unique décide d'amender et de procéder à la refonte du paragraphe 8 de l'article 10 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des Gérants présents ou représentés, avec le vote favorable d'au moins un Gérant A présent ou représenté, un Gérant B présent ou représenté et un Gérant C présent ou représenté. Le procès-verbal des résolutions doit être signé par tous les gérants et mandataires présents ou représentés à cette réunion.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe 10 dans l'article 10 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

«Tout Gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous ceux qui prennent part à la réunion de simultanément s'identifier, d'entendre et de parler à chacun. Une participation par de tels moyens est considérée équivalente à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue. Aucun des Gérants participant à la réunion du conseil de gérance ne doit être situé au Royaume-Uni au moment d'une telle réunion.»

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe 11 dans l'article 10 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

«Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone,

téléconférence ou autre moyen de télécommunication. Aucun des Gérants ne doit signer ces résolutions écrites au Royaume-Uni.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat, (i) M. Marcus John Dividson-Wright, né à Amersham (Royaume-Uni), le 26 Janvier 1966, ayant son adresse professionnelle à 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, Royaume-Uni (ii) et M. Russell Paul Jewell, né à Cheltenham (Royaume-Uni) le 3 Septembre 1959, ayant son adresse professionnelle à 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, tous deux en qualité de nouveaux gérants de catégorie C de la Société, pour une période indéterminée.

À la suite de ces résolutions, la composition du conseil de gérance de la Société sera la suivante:

- Barbara NEUERBURG, gérant de catégorie A;
- Bruno BAGNOULS, gérant de catégorie B;
- Wim RITS, gérant de catégorie A;
- Jean-Philippe FIORUCCI, gérant de catégorie B;
- Marcus John DIVIDSON-WRIGHT, gérant de catégorie C; and
- Russell Paul JEWELL, gérant de catégorie C.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout gérant de la Société et/ou tout avocat ou employé de Alter Domus Luxembourg S.à r.l. et Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant et signant individuellement, pour procéder au nom de la Société aux formalités avec le Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg et le Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C concernant les résolutions ci-dessus, et d'exécuter et livrer tous documents nécessaires ou utiles à cet objectif.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 août 2014. Relation: LAC/2014/37531 Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014130536/198.

(140148313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Interoute Communications Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.435.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Interoute Communications Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.435 (the Company).

The Company was incorporated on July 6, 2005 pursuant to a deed enacted by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1190, page 57106, dated November 11, 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on October 24, 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 41, page 1938, dated January 6, 2014.

The Meeting is chaired by Solange Wolter-Schieres, notary clerk, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary (the Secretary) and the meeting elected as scrutineer (the Scrutineer), Tuly Sonmez, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau of the Meeting.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and request the notary to record that:

I. The shareholders of the Company (the Shareholders) are present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the representative of the Shareholders and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. As it appears from the attendance list, the one hundred twenty million (120,000,000) A ordinary shares, the fifty-one million four hundred twenty-eight thousand five hundred and seventy-one (51,428,571) B ordinary shares and the two hundred thousand (200,000) preference shares of the Company, having a par value of one euro and twenty-five eurocent (EUR 1.25) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of two hundred and fourteen million five hundred and thirty-five thousand seven hundred and thirteen euro and seventy-five eurocent (EUR 214,535,713.75) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notices;
2. amendment to article 22.1 of the Articles;
3. amendment to article 22.2 of the Articles; and
4. miscellaneous.

Now, therefore, the Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions which were taken unanimously after deliberation:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting resolves to waive the convening notices requirement, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 22.1 of the Articles which will henceforth read as follows:

“ **22.1. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of a minimum of three (3) and up to six (6) persons, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.”

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 22.2 of the Articles which will henceforth read as follows:

“ **22.2. Appointment of directors.**

(a) At the time of the adoption of these Articles, and subject to Articles 22.2 (b)-(d), up to four (4) directors shall be elected from a list of candidates proposed by the A Ordinary Shareholders and up to two (2) directors shall be elected from a list of candidates proposed by the B Ordinary Shareholders.

(b) Subject to Article 22.2(d), the B Ordinary Shareholders shall, for so long as they hold at least thirty per cent (30%), of the Ordinary Shares of the Company in issue from time to time, be entitled to propose for appointment up to a third (rounded up to the nearest whole director) of the directors to the board.

(c) Subject to Article 22.2(b), each Ordinary Shareholder shall be entitled to propose for appointment such number of directors of the Board as is proportionate to their percentage ownership of the total issued Ordinary Shares from time to time rounded down to the nearest whole director (for example, if the relevant Ordinary Shareholder has a fifty per cent (50%), interest in the issued Ordinary Shares it shall have a right to propose half of the directors on the board).

(d) If either Ordinary Shareholder ceases to hold at least fifty per cent (15%), of the Ordinary Shares of the Company in issue from time to time it shall not have the right to propose for appointment any directors to the board.

(e) The directors shall be elected by the Shareholders of the Company at the general meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the remuneration of the directors and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of Shareholders of the Company.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires d'Interoute Communications Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.435 (la Société).

La Société a été constituée le 6 juillet 2005 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1190, page 57106, daté du 11 novembre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 24 octobre 2013 suivant un acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41, page 1938, daté du 6 janvier 2014.

L'Assemblée est présidée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire (le Secrétaire) et l'assemblée a choisi comme scrutateur Tulay Sonmez, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) sont présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent est mentionné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par le mandataire des Actionnaires et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Tel qu'il ressort de la liste de présence, les cent vingt millions (120.000.000) d'actions ordinaires A, les cinquante-et-un millions quatre cent vingt-huit mille cinq cent soixante-et-onze (51.428.571) actions ordinaires B et les deux cent mille (200.000) actions privilégiées de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euros (EUR 1,25) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatorze millions cinq cent trente-cinq mille sept cent treize euros et soixante-quinze centimes d'euros (EUR 214.535.713,75) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour qui sont reproduits ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;
1. modification de l'article 22.1 des Statuts;
2. modification de l'article 22.2 des Statuts; et
3. divers.

Sur ce, l'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes ayant été prises à l'unanimité après délibération:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 22.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **22.1. Le Conseil d'Administration.** La Société devra être administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) et jusqu'à six (6) personnes, actionnaires ou non de la Société. Ils seront élus pour un mandat renouvelable n'excédant pas six (6) ans."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 22.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" 22.2. Choix des administrateurs.

(a) Au moment de l'adoption de ces Statuts, et conformément aux Articles 22.2 (b)-(d), jusqu'à quatre (4) administrateurs devront être élus à partir d'une liste de candidats proposés par les Actionnaires Ordinaires A et jusqu'à deux (2) administrateurs devront être élus à partir d'une liste de candidats proposés par les Actionnaires Ordinaires B.

(b) Conformément à l'Article 22.2 (d), les Actionnaires Ordinaires B doivent être habilités, aussi longtemps qu'ils possèdent trente pour cent (30%) des Actions Ordinaires de la Société émises de temps à autre, à faire des propositions pour nommer jusqu'à un tiers (arrondi au plus proche nombre correspondant à un administrateur en entier) des administrateurs du conseil.

(c) Conformément à l'Article 22.2 (b), chaque Actionnaire Ordinaire peut être habilité à faire des propositions pour la nomination d'un nombre d'administrateurs du Conseil proportionnel à leur pourcentage de détention du nombre total des Actions Ordinaires émises de temps à autre arrondi au plus proche nombre inférieur correspondant à un administrateur en entier (par exemple, si l'Actionnaire Ordinaire concerné détient cinquante pour cent (50%) de participation des Actions Ordinaires émises, il a le droit de proposer la nomination de la moitié des administrateurs du conseil).

(d) Si un Actionnaire Ordinaire cesse de détenir au moins quinze pour cent (15%) des Actions Ordinaires de la Société émises de temps à autre, il n'a pas le droit de proposer la nomination des administrateurs du conseil.

(e) Les administrateurs seront choisis par les Actionnaires de la Société réunis en assemblée générale. Les Actionnaires de la Société devront également déterminer la rémunération des administrateurs et le terme de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à n'importe quel moment, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la Séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37098. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014130139/159.

(140147318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Le Lestos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 189.453.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Gaetano LIGOTTI, salarié, né à Ougrée (Belgique), le 28 septembre 1966 demeurant à L-6634 Wasserbillig, 37, rue des Marais,

ici représenté par Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, (le "mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée (la “Société”) qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a comme objet la gestion, l’exploitation de restaurants avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La Société a également comme objet:

- l’importation et l’exportation, l’achat et vente de toutes sortes de marchandises alimentaires et non-alimentaires ainsi que de boissons alcoolisés et non-alcoolisés;
- toutes les activités liées à l’exploitation d’une agence d’affaires, notamment toutes activités de représentation commerciale;
- l’exploitation d’un webshop;
- l’organisation d’événements culinaires et de dégustations;
- l’organisation de cours de cuisine.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d’en faciliter l’accomplissement.

La Société pourra s’intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de “Lestos s.à r.l.”.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d’une décision de l’associé unique de la Société. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l’étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d’une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l’agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l’interdiction, la faillite ou la déconfiture de l’un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l’assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l’assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l’exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu’elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu’elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu’à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L’année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l’inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l’inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Gaetano LIGOTTI, pré-qualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-4041 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Brill.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gaetano LIGOTTI, salarié, né à Ougrée (Belgique), le 28 septembre 1966, demeurant à L-6634 Wasserbillig, 37, rue des Marais, gérant technique; et

Monsieur Benoît LIGOTTI, salarié, né à Seraing (Belgique), le 18 novembre 1983, demeurant à B-4000 Liège, 16, rue des Marécages, gérant administratif.

3. La Société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. VOGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. LAC/2014/35545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014129550/117.

(140146920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Independent Star Venture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 186.763.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Teacher Retirement System of Texas, a public pension fund and entity of the State of Texas established under the Constitution of Texas (Article 16, Section 67), having its registered office at 1000 Red River Street, Austin, Texas 78701-2698, United States of America (the "Sole Member"),

here represented by Ms. Stéphanie WEYDERT, LL.M., professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 16 July 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member, representing the entire share capital of Independent Star Venture (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under Luxembourg law, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186763 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 April 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since.

The Sole Member requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company regarding the purpose of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio, and in particular in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, including the holding of interests in partnerships and other joint ventures having interests in real estate.

2.2 The purpose of the Company further comprises the acquisition and sale of real estate properties and personal property, both tangible and intangible, directly or indirectly associated or connected with the use of real estate, located either in the Grand Duchy of Luxembourg or in Europe.

2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds, preferred equity certificates or debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes."

2. Creation of two (2) classes of shares in the Company's share capital: the class A shares and the class B shares and conversion of the existing twenty thousand five hundred (20,500) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, into twenty thousand five hundred (20,500) class A shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

3. Subsequent amendment of articles 5.1 and 7 of the articles of association of the Company and subsequent insertion of three new paragraphs 6, 7 and 8 to article 26 of the articles of association of the Company regarding the allocation of profits.

4. Creation of an authorised share capital of an amount of five hundred million United States Dollar (USD 500,000,000), authorization to the board of managers of the Company to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital through the issue of five hundred million (500,000,000) Class A Shares and / or Class B Shares with a nominal value of one (1) United States Dollar (USD 1) each, during a period ending five (5) years from the date of the publication of the present resolutions of the Sole Member in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and subsequent insertion of a new article 6 to the articles of association of the Company.

5. Creation of an advisory committee and subsequent insertion of a new section E. "Advisory Committee" and of three new articles 21., 22. and 23. to the articles of association of the Company.

6. Approval and adoption of a list of strategic matters which require the prior consent of the class A shareholder of the Company and subsequent amendment of article 14.3 of the articles of association of the Company.

7. Subsequent full restatement of the articles of association of the Company.

8. Appointment of the members of the advisory committee.

9. Appointment of the independent auditor of the Company.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member took, and required the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company regarding the purpose of the Company which shall henceforth read as follows:

“ Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio, and in particular in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, including the holding of interests in partnerships and other joint ventures having interests in real estate.

2.2 The purpose of the Company further comprises the acquisition and sale of real estate properties and personal property, both tangible and intangible, directly or indirectly associated or connected with the use of real estate, located either in the Grand Duchy of Luxembourg or in Europe.

2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds, preferred equity certificates or debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

Second resolution

The Sole Member resolved to create two (2) classes of shares in the share capital of the Company, namely the class A shares (the “Class A Shares”) and the class B shares (the “Class B Shares”).

The rights of the Class A Shares and the Class B Shares will be defined in the new paragraphs 6, 7 and 8 of article 26 of the articles of association of the Company.

The Sole Member further resolved to convert the existing twenty thousand five hundred (20,500) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each into twenty thousand five hundred (20,500) Class A Shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Third resolution

The Sole Member resolved to subsequently amend articles 5.1 and 7 of the articles of association in order for them to henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company’s share capital is set at twenty thousand five hundred United States Dollar (USD 20,500), represented by twenty thousand five hundred (20,500) class A shares (the “Class A Shares”), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.”

“ Art. 7. Shares.

7.1 The Company’s share capital may be divided into two (2) classes of shares, namely the Class A Shares and class B shares (the “Class B Shares”), each of them having the same nominal value. The Class B Shares shall be held exclusively by the advisor (or by any of the affiliates of the advisor or members of the team of the advisors, as part of their incentivization) appointed from time to time (the “Investment Advisor” or the “Class B Shareholder”) in accordance with any investment advisory agreement existing from time to time, between the Company, its holder(s) of the Class A Shares (the “Class A Shareholder”) and such Investment Advisor (the “Advisory Agreement”).

The Company has currently only Class A Shares in issuance and as long as no Class B Shares are issued, the Class A Shares shall be entitled to all rights.

7.2 The shares of the Company are in registered form.

7.3 Death, suspension of civil rights, dissolution, liquidation, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.”

The Sole Member further resolved to subsequently insert three new paragraphs 6, 7 and 8 to article 26 of the articles of association of the Company regarding the allocation of profits:

“ **26.6.** Distributions shall be made on the basis of the Company’s portfolio of real estate investments (the “Investments”) (the “Portfolio”) and paid exclusively in cash by taking into consideration, for the purposes of these calculations, any payments that have been made by the Company on other debt instruments issued by the latter, including preferred equity certificates (the “Distributions”).

In case the internal rate of return, calculated net of any taxes payable at the level of the Company (but excluding any withholding tax) and taking into account any cash distributions from the Company to the Class A Shareholder (the “IRR”) reaches certain levels of preferred return as defined from time to time in the Advisory Agreement, Distributions shall be made as follows:

(i) the Class A Shareholder will receive one hundred per cent (100 %) of the cash flow Distributions in case the IRR reaches the first level of preferred return as defined in the Advisory Agreement;

(ii) the Class A Shareholder shall be entitled to eighty-five per cent (85 %) of the cash flow Distributions and the remainder of fifteen per cent (15 %) shall be distributed to the Class B Shareholders in case the IRR reaches the second level of preferred return as defined in the Advisory Agreement; and

(iii) the Class A Shareholder shall be entitled to eighty per cent (80 %) of the cash flow Distributions and the remainder of twenty per cent (20 %) shall be distributed to the Class B Shareholders in case the IRR reaches the third level of preferred return as defined in the Advisory Agreement.

Any entitlement to Distributions to the Class B Shareholders shall, save for a decision to the contrary by all shareholders, be compounded each accounting year and may only be distributed and paid after the expiration of the 5-Year Period and under the conditions set forth under article 26.8 of these articles of association.

26.7. No Distributions in kind of any Investments can be made.

26.8. The Class B Shareholder shall receive a performance distribution in case the IRR thresholds set out in the Advisory Agreement are met (the “Performance Distribution”). Such Performance Distribution will be calculated over five (5) year periods (the “5-Year Period”) and be based on cash Distributions to the Company’s shareholder(s) and the fair market value of the Investments (or gross disposition price of an Investment, whichever is earlier). The first 5-Year Period shall commence on 8 November 2013.

For each 5-Year Period, the Investment Advisor shall calculate the Performance Distribution (i) for the first three (3) years of such 5-Year Period and receive thirty per cent (30 %) of the calculated Performance Distribution (the “30 % Payment”) and (ii) at the end of such 5-Year Period.

After the expiration of the 5-Year Period, the Class B Shareholders will:

(a) either have to return the 30% Payment and receive no Performance Distribution in case the five (5) year performance is below the nine per cent (9 %) IRR preferred return;

(b) or receive the balance of the Performance Distribution based on the 5-year performance in addition to the 30% Payment.

The Performance Distribution will be payable within thirty (30) days of the delivery by the Investment Advisor of the Performance Distribution calculation.”

Fourth resolution

The Sole Member resolved to create an authorised share capital of an amount of five hundred million United States Dollar (USD 500,000,000) and to authorise the board of managers of the Company to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital through the issue of five hundred million (500,000,000) Class A Shares and / or Class B Shares with a nominal value of one (1) United States Dollar (USD 1) each, during a period ending five (5) years from the date of the publication of the present resolutions of the Sole Member in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Member further resolved to insert a new article 6.1 to the articles of association of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 6. Authorised capital.**

6.1 The authorised capital, including the issued share capital, is set at five hundred million United States Dollar (USD 500,000,000), consisting of five hundred million (500,000,000) Class A Shares and / or Class B Shares with a nominal value of one (1) United States Dollar (USD 1) each.

6.2 The board of managers of the Company is authorised during a period ending five (5) years from the date of the publication of these articles of association, or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of managers may determine. More specifically, the board of managers may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed

and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of managers under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. The board of managers may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of managers within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

6.3 Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.”

Fifth resolution

The Sole Member resolved to create an advisory committee with the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company as amended and restated hereafter.

The Members consequently resolved to subsequently insert a new section E. “Advisory Committee” and three new articles 20., 21. and 22. to the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“E. Advisory committee

Art. 21. Composition of the advisory committee - appointment, removal and terms of office of advisors.

21.1 The Company shall have an advisory committee (the “Advisory Committee”), whose members do not need to be shareholders of the Company.

21.2. The Advisory Committee shall be composed of such number of members as determined by the Class A Shareholders of the Company from time to time, but should comprise at any time at least one (1) advisor (the “Advisors”).

21.3 The Advisors shall be appointed for an unlimited term and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholder(s).

Art. 22. Meetings of the Advisory Committee.

22.1 The Advisory Committee shall meet with the Investment Advisor at mutually convenient times upon request by either the Investment Advisor or the Advisory Committee without the requirement for any specific convening formalities to be complied with.

22.2 In case an Advisor is unable to attend a meeting of the Advisory Committee, the shareholder(s) may appoint a proxy to attend such Advisory Committee meeting. Any Advisor or proxy shall have the right to participate in a meeting of the Advisory Committee by such means of electronic communication as are set forth in Article 18.4.

22.3 The Class A Shareholder has/have the possibility to appoint one (1) observer to any Advisory Committee meeting.

Art. 23. Powers of the Advisory Committee.

23.1 The members of the Advisory Committee shall have the following duties:

- (i) receiving conflict and related party contract reports;
- (ii) attending meetings of the Advisory Committee if from time to time requested by either the shareholder(s) through the Advisor or the Investment Advisor; and
- (iii) providing consultation and advice on any other matters the Investment Advisor elects from time to time to present to the Advisory Committee.

23.2 The Investment Advisor shall on a quarterly basis:

(i) disclose to the Advisory Committee all new transactions between (i) the Company, on the one hand, and (ii) the Investment Advisor or any affiliates that are controlled by the Investment Advisor (each an “Investment Advisor Affiliate”), including any person whereof twenty-five percent (25%) or more of the voting or economic interests are owned by any of the foregoing, on the other hand; and

(ii) certify that any new transaction or new agreement with an Investment Advisor Affiliate in the preceding quarter (including but not limited to those outlined above) are on commercially arms-length and market terms (economic and otherwise).

23.3 The Investment Advisor shall submit on an annual basis an updated Acquisition Business Plan to the Advisory Committee for review and approval by the latter.”

Sixth resolution

The Sole Member resolved to adopt and approve a list of strategic matters which require the prior consent of the class A shareholder of the Company and subsequently resolved to amend article 14.3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **14.3.** The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of (i) the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders and (ii) the following strategic decisions (the “Strategic Decisions”), which shall require the prior written consent of the Class A Shareholder:

(a) approval of any acquisition, financing and related acquisition business plan, established for each investment by the Investment Advisor and submitted to the shareholders of the Company for review (the “Acquisition Business Plan”) for each investment;

(b) approval of the material amendment to or deviation from the investment guidelines and restrictions as set out from time to time by the Advisory Agreement existing from time to time;

(c) approval of the material amendment to or deviation from the Acquisition Business Plan;

(d) approval of any changes in portfolio leverage limitations as set out from time to time by the Advisory Agreement existing from time to time; and

(e) approval of the removal of, transfer of contractual rights and/or obligations by, replacement of or appointment of a successor to the Investment Advisor, other than a transfer to an affiliate of the Investment Advisor for whom certain key persons serve in the positions as determined by the Advisory Agreement existing from time to time.”

Seventh resolution

Further to the above resolutions, the Sole Member resolved to proceed to the full restatement of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

A. “Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Independent Star Venture” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio, and in particular in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, including the holding of interests in partnerships and other joint ventures having interests in real estate.

2.2 The purpose of the Company further comprises the acquisition and sale of real estate properties and personal property, both tangible and intangible, directly or indirectly associated or connected with the use of real estate, located either in the Grand Duchy of Luxembourg or in Europe.

2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds, preferred equity certificates or debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand five hundred United States Dollar (USD 20,500), represented by twenty thousand five hundred (20,500) class A shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Authorised capital.

6.1 The authorised capital, including the issued share capital, is set at five hundred million United States Dollar (USD 500,000,000), consisting of five hundred million (500,000,000) Class A Shares and / or Class B Shares with a nominal value of one (1) United States Dollar (USD 1) each.

6.2 The board of managers of the Company is authorised during a period ending five (5) years from the date of the publication of these articles of association, or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of managers may determine. More specifically, the board of managers may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of managers under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds notes or similar instruments), convertible preferred equity certificates, convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. The board of managers may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of managers within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

6.3 Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital may be divided into two (2) classes of shares, namely the Class A Shares and class B shares (the "Class B Shares"), each of them having the same nominal value. The Class B Shares shall be held exclusively by the advisor (or by any of the affiliates of the advisor or members of the team of the advisors, as part of their incentivisation) appointed from time to time (the "Investment Advisor" or the "Class B Shareholder") in accordance with any investment advisory agreement existing from time to time, between the Company, its holder(s) of the Class A Shares (the "Class A Shareholder") and such Investment Advisor (the "Advisory Agreement").

The Company has currently only Class A Shares in issuance and as long as no Class B Shares are issued, the Class A Shares shall be entitled to all rights.

7.2 The shares of the Company are in registered form.

7.3 Death, suspension of civil rights, dissolution, liquidation, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. Register of shares - Transfer of shares.

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

8.3 The shares are freely transferable among shareholders.

8.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

8.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 9. Collective decisions of the shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

9.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

9.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 10. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

11.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 12. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 13. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 14. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

14.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

14.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of (i) the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders and (ii) the following strategic decisions (the “Strategic Decisions”), which shall require the prior written consent of the Class A Shareholder:

(a) approval of any acquisition, financing and related acquisition business plan, established for each investment by the Investment Advisor and submitted to the shareholders of the Company for review (the “Acquisition Business Plan”) for each investment;

(b) approval of the material amendment to or deviation from the investment guidelines and restrictions as set out from time to time by the Advisory Agreement existing from time to time;

(c) approval of the material amendment to or deviation from the Acquisition Business Plan;

(d) approval of any changes in portfolio leverage limitations as set out from time to time by the Advisory Agreement existing from time to time; and

(e) approval of the removal of, transfer of contractual rights and/or obligations by, replacement of or appointment of a successor to the Investment Advisor, other than a transfer to an affiliate of the Investment Advisor for whom certain key persons serve in the positions as determined by the Advisory Agreement existing from time to time.

Art. 15. Appointment, removal and term of office of managers.

15.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

15.2 The Investment Advisor shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for the positions of the manager(s).

15.3 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 16. Vacancy in the office of a manager.

16.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

16.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers. Any participant in a meeting of the board of managers shall have the right to participate in such meeting by such means of electronic communication as are set forth in Article 18.4.

17.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

17.4 Notwithstanding the provisions of Article 17.3, the Class A Shareholder shall have the right to appoint a non-voting observer, who shall be permitted to attend meetings of the board of managers in an observational capacity.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

18.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

18.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

18.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

18.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

18.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication.

Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

19.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

19.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 20. Dealing with third parties.

20.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

20.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Advisory committee**Art. 21. Composition of the advisory committee - appointment, removal and terms of office of advisors.**

21.1 The Company shall have an advisory committee (the "Advisory Committee"), whose members do not need to be shareholders of the Company.

21.2. The Advisory Committee shall be composed of such number of members as determined by the Class A Shareholders of the Company from time to time, but should comprise at any time at least one (1) advisor (the "Advisors").

21.3 The Advisors shall be appointed for an unlimited term and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholder(s).

Art. 22. Meetings of the Advisory Committee.

22.1 The Advisory Committee shall meet with the Investment Advisor at mutually convenient times upon request by either the Investment Advisor or the Advisory Committee without the requirement for any specific convening formalities to be complied with.

22.2 In case an Advisor is unable to attend a meeting of the Advisory Committee, the shareholder(s) may appoint a proxy to attend such Advisory Committee meeting. Any Advisor or proxy shall have the right to participate in a meeting of the Advisory Committee by such means of electronic communication as are set forth in Article 18.4.

22.3 The Class A Shareholder has/have the possibility to appoint one (1) observer to any Advisory Committee meeting.

Art. 23. Powers of the Advisory Committee.

23.1 The members of the Advisory Committee shall have the following duties:

- (i) receiving conflict and related party contract reports;
- (ii) attending meetings of the Advisory Committee if from time to time requested by either the shareholder(s) through the Advisor or the Investment Advisor; and
- (iii) providing consultation and advice on any other matters the Investment Advisor elects from time to time to present to the Advisory Committee.

23.2 The Investment Advisor shall on a quarterly basis:

(a) disclose to the Advisory Committee all new transactions between (i) the Company, on the one hand, and (ii) the Investment Advisor or any affiliates that are controlled by the Investment Advisor (each an "Investment Advisor Affiliate"), including any person whereof twenty-five percent (25%) or more of the voting or economic interests are owned by any of the foregoing, on the other hand; and

(b) certify that any new transaction or new agreement with an Investment Advisor Affiliate in the preceding quarter (including but not limited to those outlined above) are on commercially arms-length and market terms (economic and otherwise).

23.3 The Investment Advisor shall submit on an annual basis an updated Acquisition Business Plan to the Advisory Committee for review and approval by the latter.

F. Audit and supervision**Art. 24. Auditor(s).**

24.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

24.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

24.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

24.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

G. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 26. Annual accounts and allocation of profits.

26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

26.6 Distributions shall be made on the basis of the Company's portfolio of real estate investments (the "Investments") (the "Portfolio") and paid exclusively in cash by taking into consideration, for the purposes of these calculations, any payments that have been made by the Company on other debt instruments issued by the latter, including preferred equity certificates (the "Distributions").

In case the internal rate of return, calculated net of any taxes payable at the level of the Company (but excluding any withholding tax) and taking into account any cash distributions from the Company to the Class A Shareholder (the "IRR") reaches certain levels of preferred return as defined from time to time in the Advisory Agreement, Distributions shall be made as follows:

(i) the Class A Shareholder will receive one hundred per cent (100 %) of the cash flow Distributions in case the IRR reaches the first level of preferred return as defined in the Advisory Agreement;

(ii) the Class A Shareholder shall be entitled to eighty-five per cent (85 %) of the cash flow Distributions and the remainder of fifteen per cent (15 %) shall be distributed to the Class B Shareholders in case the IRR reaches the second level of preferred return as defined in the Advisory Agreement; and

(iii) the Class A Shareholder shall be entitled to eighty per cent (80 %) of the cash flow Distributions and the remainder of twenty per cent (20 %) shall be distributed to the Class B Shareholders in case the IRR reaches the third level of preferred return as defined in the Advisory Agreement.

Any entitlement to Distributions to the Class B Shareholders shall, save for a decision to the contrary by all shareholders, be compounded each accounting year and may only be distributed and paid after the expiration of the 5-Year Period and under the conditions set forth under article 26.8 of these articles of association.

26.7 No Distributions in kind of any Investments can be made.

26.8 The Class B Shareholder shall receive a performance distribution in case the IRR thresholds set out in the Advisory Agreement are met (the "Performance Distribution"). Such Performance Distribution will be calculated over five (5) year periods (the "5-Year Period") and be based on cash Distributions to the Company's shareholder(s) and the fair market value of the Investments (or gross disposition price of an Investment, whichever is earlier). The first 5-Year Period shall commence on 8 November 2013.

For each 5-Year Period, the Investment Advisor shall calculate the Performance Distribution (i) for the first three (3) years of such 5-Year Period and receive thirty per cent (30 %) of the calculated Performance Distribution (the "30 % Payment") and (ii) at the end of such 5-Year Period.

After the expiration of the 5-Year Period, the Class B Shareholders will:

(a) either have to return the 30% Payment and receive no Performance Distribution in case the five (5) year performance is below the nine per cent (9 %) IRR preferred return;

(b) or receive the balance of the Performance Distribution based on the 5-year performance in addition to the 30% Payment.

The Performance Distribution will be payable within thirty (30) days of the delivery by the Investment Advisor of the Performance Distribution calculation.

Art. 27. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

27.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

27.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

H. Liquidation**Art. 28. Liquidation.**

28.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

I. Final clause - Governing law

Art. 29. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.”

Eighth resolution

The Sole Member resolved to appoint the following persons as members of the advisory committee of the Company with immediate effect, for an unlimited term:

- Mr. Craig Rochette, born on 18 July 1975 in Santa Cruz (California, United States of America), professionally residing at 1000 Red River Street, Austin, Texas 78701-2698, United States of America; and

- Mr. Eric Lang, born on 31 August 1967 in Morristown (New Jersey, United States of America), professionally residing at 1000 Red River Street, Austin, Texas 78701-2698, United States of America.

Ninth resolution

The Sole Member resolved to appoint the following person as independent auditor of the Company with immediate effect, for a term of one (1) year ending at the general meeting of the members of the Company convened to resolve upon the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2014:

PricewaterhouseCoopers, a société coopérative existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B65477 and having its registered office at 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Teacher Retirement System of Texas, un fonds de pension public et entité de l'État du Texas créé sous la constitution de Texas (article 16, section 67), ayant son siège social au 1000 Red River Street, Austin, Texas 78701-2698, États-Unis d'Amérique,

(l'«Associé Unique»).

dûment représenté par Madame Stéphanie WEYDERT, LL.M., résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 juillet 2014.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de Independent Star Venture (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186763, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 Avril 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée soit le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société concernant l'objet de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations, et en particulier dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris la détention de participations dans des partenariats et autres joint-ventures détenant des participations dans des biens immobiliers.

2.2 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers et les biens mobiliers, à la fois corporels et incorporels, directement ou indirectement associées ou liées à l'utilisation de biens immobiliers, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou en Europe.

2.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations, de certificats de participation privilégiées, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

2. Création de deux (2) catégories de parts sociales de la Société: parts sociales de catégorie A et parts sociales de catégorie B et conversion des vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (USD 1) chacune, en vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (USD 1) chacune.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 et 7 des statuts de la Société et insertion subséquente de trois nouveaux paragraphes 6, 7 et 8 à l'article 26 des statuts de la Société concernant l'affectation des bénéfices.

4. Création d'un capital autorisé, fixé à un montant de cinq cent millions de dollars des États-Unis (USD 500.000.000), autorisation au conseil de gérance de la Société d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé par l'émission de cinq cent millions (500.000.000) Parts Sociales de Catégorie A et/ou Parts Sociales de Catégorie B avec une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (USD 1) chacune, pendant une période expirant cinq (5) ans à partir de la date de la publication des présentes résolutions de l'Associé Unique dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et insertion subséquente d'un nouvel article 6 dans les statuts de la Société.

5. Création d'un conseil consultatif et insertion subséquente d'une nouvelle section E. «Conseil Consultatif» et trois nouveaux articles 21., 22. et 23. aux statuts de la Société.

6. Approbation et adoption d'une liste de décisions stratégiques soumises à l'accord préalable de l'associé de catégorie A de la Société et modification subséquente des articles 14.3 des statuts de la Société.

7. Refonte subséquente des articles de la Société.

8. Nomination des membres du conseil consultatif.

9. Nomination d'un réviseur d'entreprise agréé de la Société.

Après avoir dûment considéré chaque point de l'ordre du jour, l'Associé Unique a résolu et demande au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société concernant l'objet de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi

que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations, et en particulier dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris la détention de participations dans des partenariats et autres joint-ventures détenant des participations dans des biens immobiliers.

2.2 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers et les biens mobiliers, à la fois corporels et incorporels, directement ou indirectement associées ou liées à l'utilisation de biens immobiliers, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou en Europe.

2.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations, de certificats de participation privilégiés, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Deuxième résolution:

L'Associé Unique a décidé de créer deux (2) catégories de parts sociales représentant le capital de la Société, à savoir les parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et les parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»).

Les droits attachés aux Parts Sociales de Catégorie A et aux Parts Sociales de Catégorie B seront déterminés dans les nouveaux paragraphes 6, 7 et 8 de l'article 26 des statuts de la Société.

L'Associé Unique a également décidé de convertir les vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (USD 1) chacune, en vingt mille cinq cents (20.500) Parts Sociales de Catégorie A avec une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (USD 1) chacune.

Troisième résolution:

L'Associé Unique a subséquemment décidé de modifier les articles 5.1 et 7 des statuts de la Société de manière à ce qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille cinq cents dollars des États-Unis (USD 20.500), représenté par vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (USD 1) chacune.»

« **Art. 7. Parts sociales.**

7.1 Le capital social de la Société peut être divisé en deux (2) catégories de parts sociales ayant chacune la même valeur nominale, à savoir les Parts Sociales de Catégorie A et les parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ayant chacune la même valeur nominale. Les Parts Sociales de Catégorie B sont exclusivement tenues par le conseiller (ou par l'une des filiales du conseiller ou de membres de l'équipe du conseiller, afin de les inciter) nommé de temps à autre (le «Conseiller en Placement») ou l'«Associé de Catégorie B») en conformité avec d'une convention de conseils en placement pouvant exister de temps à autre, entre la Société et le/les détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A (l'«Associé de Catégorie A») et le Conseiller en Placement (la «Convention de Conseils»).

La Société a actuellement uniquement des Parts Sociales de Catégorie A en circulation et aussi longtemps qu'aucunes Parts Sociales de Catégorie B sont émises, les Parts Sociales de Catégorie A doivent bénéficier de tous les droits.

7.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

7.3 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.»

L'Associé Unique a également décidé d'insérer subséquemment trois nouveaux paragraphes 6, 7 et 8 à l'article 26 des statuts de la Société concernant l'affectation des bénéfices.

« **26.6.** Les distributions seront faites sur base du portefeuille des placements immobiliers de la Société (les «Place-ments») (le «Portefeuille») et seront payées exclusivement en numéraire en prenant en considération, aux fins de ces calculs, les paiements qui ont été faits par la Société sur d'autres titres de créance émis par cette dernière, y compris les certificats de participation privilégiés (les «Distributions»).

Dans le cas où le taux de rendement interne, calculé net de tout impôt redevable par la Société (à l'exclusion de tout impôt retenu à la source) et en tenant compte des distributions en espèces de la Société à l'Associé de Catégorie A (le «TRI») atteint un certain niveau de rendement privilégié tel que défini de temps en temps dans la Convention de Conseils, les Distributions se feront comme suit:

(i) au cas où le TRI atteint le premier seuil de rendement privilégié tel que défini dans la Convention de Conseils, l'Associé de Catégorie A recevra cent pour cent (100%) des flux de trésorerie disponibles aux fins de Distributions;

(ii) au cas où le TRI atteint le deuxième seuil de rendement privilégié, tel que défini dans la Convention de Conseils, l'Associé de Catégorie A aura droit à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des flux de trésorerie disponibles aux fins de Distributions et les quinze pour cent (15 %) restant seront distribués aux Associés de Catégorie B; et

(iii) au cas où le TRI atteint le troisième seuil de rendement privilégié, tel que défini dans la Convention de Conseils, l'Associé de Catégorie A aura droit à quatre-vingt pour cent (80 %) des flux de trésorerie disponibles aux fins de Distributions et les vingt pour cent (20 %) restant seront distribués aux Associés de Catégorie B.

Sauf en cas de décision contraire de tous les associés, tout droit aux Distributions des Associés de Classe B se constituera lors de chaque exercice comptable et ne pourra être distribué et payé qu'après l'expiration de la Période 5 Ans et dans les conditions énoncées à l'article 26.8 des présents statuts.

26.7. Aucune Distribution en nature d'un des Placements pourra être faite.

26.8. L'Associé de Catégorie B recevra une distribution de performance dans le cas où les seuils de TRI énoncés dans la Convention de Conseils sont atteints (la «Distribution de Performance»). Cette Distribution de Performance sera calculée sur des périodes de cinq (5) année (la «Période 5 Ans») et se basera sur les Distributions en espèces faites à l'(aux) associé(s) de la Société et sur la juste valeur de marché des Placements (ou prix de cession brut d'un Placement, selon l'hypothèse qui se réalise en premier). La première Période 5 Ans commence à courir à partir du 8 novembre 2013.

Pour chaque Période 5 Ans, le Conseiller en Placement doit calculer la Distribution de Performance (i) pour les trois (3) premières années de la Période 5 Ans et recevoir trente pour cent (30 %) de la Distribution de Performance calculée (le «Paiement 30%») et (ii) à la fin de la Période 5 Ans.

Après l'expiration de la Période 5 Ans, les Associés de Catégorie B vont:

(a) soit devoir retourner le Paiement 30% et ne recevoir aucune Distribution de Performance dans l'hypothèse où le rendement sur cinq (5) ans est inférieur au rendement privilégié de neuf pour cent (9 %) TRI;

(b) soit recevoir le solde de la Distribution de Performance fondé sur le rendement de 5 ans en plus du Paiement 30%.

La Distribution de Performance sera payable dans les trente (30) jours de la remise par le Conseiller en Placement du calcul de la Distribution de Performance.»

Quatrième résolution:

L'Associé Unique a décidé de créer un capital autorisé, fixé à un montant de cinq cent millions de dollars des États-Unis (USD 500.000.000) et autorisant le conseil de gérance de la Société d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé par l'émission de cinq cent millions (500.000.000) Parts Sociales de Catégorie A et/ou Parts Sociales de Catégorie B avec une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (USD 1) chacune, pendant une période expirant cinq (5) ans à partir de la date de la publication des présentes résolutions de l'Associé Unique dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique a par la suite décidé d'insérer un nouvel article 6.1 dans les statuts de la Société, libellé comme suit:

« Art. 6. Capital Autorisé.

6.1 Le capital autorisé, incluant le capital social émis, est fixé à un montant de cinq cent millions de dollars des États-Unis (USD 500.000.000), représenté par cinq cent millions (500.000.000) Parts Sociales de Catégorie A et/ou Parts Sociales de Catégorie B avec une valeur nominale d'un (1) dollar des États-Unis (USD 1) chacune.

6.2 Le conseil de gérance de la Société est autorisé, pendant une période expirant cinq (5) ans à partir de la date de la publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la résolution de renouvellement ou d'augmentation du capital autorisé conformément à cet article, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit jusqu'à concurrence du capital social autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant reçu l'agrément des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1 de la Loi. L'augmentation de capital pourra être souscrite, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le conseil de gérance. Plus précisément, le conseil de gérance peut déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant des parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire, que les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil de gérance selon les conditions des bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés des parts sociales, de bons, d'obligations ou d'autres instruments similaires), bons convertibles, obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société. Le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital social dans les formes légalement requises par le conseil de gérance dans les limites du capital social autorisé, les présents statuts seront adaptés en conséquence de la modification intervenue.

6.3 Cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts, chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.»

Cinquième résolution:

L'Associé Unique a décidé de créer un conseil consultatif pourvu des droits et obligations tels que définis dans les statuts de la Société tels que modifiés et reformulés ci-dessous.

Par conséquent, les Membres ont décidé d'insérer subséquemment une nouvelle section E. «Conseil Consultatif» et trois nouveaux articles 20., 21. et 22. aux statuts de la Société, libellés comme suit:

«E. Conseil consultatif

Art. 21. Composition du conseil consultatif -nomination, révocation et mandat des conseillers.

21.1 La Société a un comité consultatif (le «Conseil Consultatif»), dont les membres ne doivent pas être associés de la Société.

21.2 Le Comité Consultatif est composé d'un nombre de membres, tel que déterminé de temps en temps par les Associés de Catégorie A de la Société, mais comporte à tout moment au moins un (1) conseiller (les «Conseillers»).

21.3 Les Conseillers sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent être démis de leurs fonctions à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de(s) associé(s).

Art. 22. Réunions du Conseil Consultatif.

22.1 Sur demande du Conseiller en Placement ou du Conseil Consultatif, le Comité Consultatif se réunit avec le Conseiller en Placement à des moments mutuellement convenables sans que des formalités spécifiques de convocation doivent être respectées.

22.2 Dans le cas où un Conseiller n'est pas en mesure de participer à une réunion du Comité Consultatif, le(s) associé(s) peu(ven)t nommer un mandataire pour participer à cette réunion du Comité Consultatif. Chaque Conseiller ou mandataire a le droit de participer à une réunion du Comité Consultatif par les moyens de communication électronique énoncés à l'article 18.4.

22.3 Le(s) Associé(s) de Catégorie A a/ont la possibilité de nommer un (1) observateur à chaque réunion du Comité Consultatif.

Art. 23. Pouvoirs du Conseil Consultatif.

23.1 Les membres du Conseil Consultatif ont les obligations suivantes:

- (i) d'obtenir des rapports concernant des conflits et des transactions apparentées;
- (ii) de participer aux réunions du Conseil Consultatif si de temps en temps demandé soit par le(s) associé(s) à travers le Conseiller ou par le Conseiller en Placement; et
- (iii) de fournir des consultations et des conseils sur toutes autres questions que le Conseiller en Placement choisit de temps en temps à soumettre au Conseil Consultatif.

23.2 Le Conseiller en Placement doit, sur une base trimestrielle:

(i) divulguer au Conseil Consultatif toutes les nouvelles transactions entre (i) la Société, d'une part, et (ii) le Conseiller en Placement ou toutes sociétés affiliées étant contrôlées par le Conseiller en Placement (chacune une «Filiale du Conseiller en Placement»), y compris toute personne dont vingt-cinq pour cent (25%) ou plus des droits de vote ou des intérêts économiques sont détenus par un ou plusieurs de ceux qui précèdent, d'autre part; et

(ii) de certifier que toute nouvelle transaction ou nouvel accord avec une Filiale du Conseiller en Placement au cours du trimestre précédent (y compris mais non limité à celles décrites ci-dessus) est indépendante d'un point de vue commercial et de marché (économique et autrement).

23.3 Le Conseiller en Placement doit soumettre sur une base annuelle un Plan d'Affaires d'Acquisition à jour au Conseil consultatif pour examen et approbation par ce dernier.»

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'adopter et d'approuver une liste de décisions stratégiques qui requièrent l'accord préalable de l'associé de catégorie A de la Société et a subséquemment décidé de modifier les articles 14.3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **14.3.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement l'objet social de la Société, à l'exception (i) des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés et (ii) des décisions stratégiques suivantes (les «Décisions Stratégiques»), qui nécessitent l'accord écrit préalable de l'Associé de Catégorie A:

(a) l'approbation d'une acquisition, du financement et de tout plan d'affaires d'acquisition y relatif, établi(s) pour chaque placement par le Conseiller en Placement et dont chaque placement sera soumis pour revue associés de la Société (le «Plan d'Affaires d'Acquisition»);

(b) l'approbation de toute modification substantielle ou dérive par rapport aux directives de placement et restrictions énoncées de temps à autre par la Convention de Conseils existant de temps en temps;

(c) l'approbation de toute modification substantielle ou dérive du Plan d'Affaires d'Acquisition;

(d) l'approbation de toute modification concernant les restrictions d'endettement relatif au portefeuille énoncées de temps en temps par la Convention de Conseils existant de temps en temps; et

(e) l'approbation de la révocation du, du transfert des droits contractuels et/ou obligations contractuelles par, du remplacement de ou de la nomination d'un successeur du Conseiller en Placement autre qu'un transfert à une filiale du Conseiller en Placement pour lequel certain personnes clés occupent les postes indiquées dans la Convention de Conseils existant de temps en temps.»

Septième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique a décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Independent Star Venture» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations, et en particulier dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris la détention de participations dans des partenariats et autres joint-ventures détenant des participations dans des biens immobiliers.

2.2 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers et les biens mobiliers, à la fois corporels et incorporels, directement ou indirectement associées ou liées à l'utilisation de biens immobiliers, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou en Europe.

2.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations, de certificats de participation privilégiées, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille cinq cents dollars des États-Unis (USD 20.500), représenté par vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Capital Autorisé.

6.1 Le capital autorisé, incluant le capital social émis, est fixé à un montant de cinq cent millions de dollars des États-Unis (USD 500.000.000), représenté par cinq cent millions (500.000.000) Parts Sociales de Catégorie A et/ou Parts Sociales de Catégorie B avec une valeur nominale d'un (1) dollar des États-Unis (USD 1) chacune.

6.2 Le conseil de gérance de la Société est autorisé, pendant une période expirant cinq (5) ans à partir de la date de la publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la résolution de renouvellement ou d'augmentation du capital autorisé conformément à cet article, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit jusqu'à concurrence du capital social autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant reçu l'agrément des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1 de la Loi. L'augmentation de capital pourra être souscrite, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le conseil de gérance. Plus précisément, le conseil de gérance peut déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant des parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire, que les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le conseil de gérance selon les conditions des bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés des parts sociales, de bons, d'obligations ou d'autres instruments similaires), bons convertibles, obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société. Le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital social dans les formes légalement requises par le conseil de gérance dans les limites du capital social autorisé, les présents statuts seront adaptés en conséquence de la modification intervenue.

6.3 Cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts, chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Le capital social de la Société peut être divisé en deux (2) catégories de parts sociales ayant chacune la même valeur nominale, à savoir les Parts Sociales de Catégorie A et les parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ayant chacune la même valeur nominale. Les Parts Sociales de Catégorie B sont exclusivement tenues par le conseiller (ou par l'une des filiales du conseiller ou de membres de l'équipe du conseiller, afin de les inciter) nommé de temps à autre (le «Conseiller en Placement» ou l'«Associé de Catégorie B») en conformité avec d'une convention de conseils en placement pouvant exister de temps à autre, entre la Société et le/les détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A (l'«Associé de Catégorie A») et le Conseiller en Placement (la «Convention de Conseils»).

La Société a actuellement uniquement des Parts Sociales de Catégorie A en circulation et aussi longtemps qu'aucunes Parts Sociales de Catégorie B sont émises, les Parts Sociales de Catégorie A doivent bénéficier de tous les droits.

7.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

7.3 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

8.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

8.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

8.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

8.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 9. Décisions collectives des associés.

9.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

9.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

9.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

9.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 10. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

11.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 12. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 13. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

14.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

14.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement l'objet social de la Société, à l'exception (i) des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés et (ii) des décisions stratégiques suivantes (les «Décisions Stratégiques»), qui nécessitent l'accord écrit préalable de l'Associé de Catégorie A:

(a) l'approbation d'une acquisition, du financement et de tout plan d'affaires d'acquisition y relatif, établi(s) pour chaque placement par le Conseiller en Placement et dont chaque placement sera soumis pour revue associés de la Société (le «Plan d'Affaires d'Acquisition»);

(b) l'approbation de toute modification substantielle ou dérive par rapport aux directives de placement et restrictions énoncées de temps à autre par la Convention de Conseils existant de temps en temps;

(c) l'approbation de toute modification substantielle ou dérive du Plan d'Affaires d'Acquisition;

(d) l'approbation de toute modification concernant les restrictions d'endettement relatif au portefeuille énoncées de temps en temps par la Convention de Conseils existant de temps en temps; et

(e) l'approbation de la révocation du, du transfert des droits contractuels et/ou obligations contractuelles par, du remplacement de ou de la nomination d'un successeur du Conseiller en Placement autre qu'un transfert à une filiale du Conseiller en Placement pour lequel certain personnes clés occupent les postes indiquées dans la Convention de Conseils existant de temps en temps.

Art. 15. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

15.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

15.2 Le Conseiller en Placement a le droit de proposer une liste de candidats à nommer pour les fonctions de(s) gérant(s).

15.3 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 16. Vacance d'un poste de gérant.

16.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

16.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 17. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

17.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance. Chaque participant à une réunion du conseil de gérance a droit d'y participer par les moyens de communication électronique énoncés à l'article 18.4.

17.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

17.4 Nonobstant les dispositions de l'article 17.3, l'Associé de Catégorie A a le droit de nommer un observateur qui ne dispose pas de droit de vote mais qui a le droit d'assister aux réunions du conseil de gérance en tant qu'observateur.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

18.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

18.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

18.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

18.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

18.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

19.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou

extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

19.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 20. Rapports avec les tiers.

20.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

20.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil gérance, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Conseil consultatif

Art. 21. Composition du conseil consultatif - nomination, révocation et mandat des conseillers.

21.1 La Société a un comité consultatif (le «Conseil Consultatif»), dont les membres ne doivent pas être associés de la Société.

21.2 Le Comité Consultatif est composé d'un nombre de membres, tel que déterminé de temps en temps par les Associés de Catégorie A de la Société, mais comporte à tout moment au moins un (1) conseiller (les «Conseillers»).

21.3 Les Conseillers sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent être démis de leurs fonctions à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de(s) associé(s).

Art. 22. Réunions du Conseil Consultatif.

22.1 Sur demande du Conseiller en Placement ou du Conseil Consultatif, le Comité Consultatif se réunit avec le Conseiller en Placement à des moments mutuellement convenables sans que des formalités spécifiques de convocation doivent être respectées.

22.2 Dans le cas où un Conseiller n'est pas en mesure de participer à une réunion du Comité Consultatif, le(s) associé(s) peu(ven)t nommer un mandataire pour participer à cette réunion du Comité Consultatif. Chaque Conseiller ou mandataire a le droit de participer à une réunion du Comité Consultatif par les moyens de communication électronique énoncés à l'article 18.4.

22.3 Le(s) Associé(s) de Catégorie A a(ont) la possibilité de nommer un (1) observateur à chaque réunion du Comité Consultatif.

Art. 23. Pouvoirs du Conseil Consultatif.

23.1 Les membres du Conseil Consultatif ont les obligations suivantes:

- (i) d'obtenir des rapports concernant des conflits et des transactions apparentées;
- (ii) de participer aux réunions du Conseil Consultatif si de temps en temps demandé soit par le(s) associé(s) à travers le Conseiller ou par le Conseiller en Placement; et
- (iii) de fournir des consultations et des conseils sur toutes autres questions que le Conseiller en Placement choisit de temps en temps à soumettre au Conseil Consultatif.

23.2 Le Conseiller en Placement doit, sur une base trimestrielle:

(a) divulguer au Conseil Consultatif toutes les nouvelles transactions entre (i) la Société, d'une part, et (ii) le Conseiller en Placement ou toutes sociétés affiliées étant contrôlées par le Conseiller en Placement (chacune une «Filiale du Conseiller en Placement»), y compris toute personne dont vingt-cinq pour cent (25%) ou plus des droits de vote ou des intérêts économiques sont détenus par un ou plusieurs de ceux qui précèdent, d'autre part; et

(b) de certifier que toute nouvelle transaction ou nouvel accord avec une Filiale du Conseiller en Placement au cours du trimestre précédent (y compris mais non limité à celles décrites ci-dessus) est indépendante d'un point de vue commercial et de marché (économique et autrement).

23.3 Le Conseiller en Placement doit soumettre sur une base annuelle un Plan d'Affaires d'Acquisition à jour au Conseil consultatif pour examen et approbation par ce dernier.

F. Audit et surveillance

Art. 24. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

24.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

24.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

24.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

24.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

24.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

G. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 26. Comptes annuels et distribution des bénéfices.

26.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé apporteur y consent.

26.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social..

26.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

26.6 Les distributions seront faites sur base du portefeuille des placements immobiliers de la Société (les «Placements») (le «Portefeuille») et seront payées exclusivement en numéraire en prenant en considération, aux fins de ces calculs, les paiements qui ont été faits par la Société sur d'autres titres de créance émis par cette dernière, y compris les certificats de participation privilégiées (les «Distributions»).

Dans le cas où le taux de rendement interne, calculé net de tout impôt redevable par la Société (à l'exclusion de tout impôt retenu à la source) et en tenant compte des distributions en espèces de la Société à l'Associé de Catégorie A (le «TRI») atteint un certain niveau de rendement privilégié tel que défini de temps en temps dans la Convention de Conseils, les Distributions se feront comme suit:

(i) au cas où le TRI atteint le premier seuil de rendement privilégié tel que défini dans la Convention de Conseils, l'Associé de Catégorie A recevra cent pour cent (100%) des flux de trésorerie disponibles aux fins de Distributions;

(ii) au cas où le TRI atteint le deuxième seuil de rendement privilégié, tel que défini dans la Convention de Conseils, l'Associé de Catégorie A aura droit à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des flux de trésorerie disponibles aux fins de Distributions et les quinze pour cent (15 %) restant seront distribués aux Associés de Catégorie B; et

(iii) au cas où le TRI atteint le troisième seuil de rendement privilégié, tel que défini dans la Convention de Conseils, l'Associé de Catégorie A aura droit à quatre-vingt pour cent (80 %) des flux de trésorerie disponibles aux fins de Distributions et les vingt pour cent (20 %) restant seront distribués aux Associés de Catégorie B.

Sauf en cas de décision contraire de tous les associés, tout droit aux Distributions des Associés de Classe B se constituera lors de chaque exercice comptable et ne pourra être distribué et payé qu'après l'expiration de la Période 5 Ans et dans les conditions énoncées à l'article 26.8 des présents statuts.

26.7 Aucune Distribution en nature d'un des Placements pourra être faite.

26.8 L'Associé de Catégorie B recevra une distribution de performance dans le cas où les seuils de TRI énoncés dans la Convention de Conseils sont atteints (la «Distribution de Performance»). Cette Distribution de Performance sera calculée sur des périodes de cinq (5) année (la «Période 5 Ans») et se basera sur les Distributions en espèces faites à l'(aux) associé(s) de la Société et sur la juste valeur de marché des Placements (ou prix de cession brut d'un Placement, selon l'hypothèse qui se réalise en premier). La première Période 5 Ans commence à courir à partir du 8 novembre 2013.

Pour chaque Période 5 Ans, le Conseiller en Placement doit calculer la Distribution de Performance (i) pour les trois (3) premières années de la Période 5 Ans et recevoir trente pour cent (30 %) de la Distribution de Performance calculée (le «Paiement 30%») et (ii) à la fin de la Période 5 Ans.

Après l'expiration de la Période 5 Ans, les Associés de Catégorie B vont:

(c) soit devoir retourner le Paiement 30% et ne recevoir aucune Distribution de Performance dans l'hypothèse où le rendement sur cinq (5) ans est inférieur au rendement privilégié de neuf pour cent (9 %) TRI;

(d) soit recevoir le solde de la Distribution de Performance fondé sur le rendement de 5 ans en plus du Paiement 30%.

La Distribution de Performance sera payable dans les trente (30) jours de la remise par le Conseiller en Placement du calcul de la Distribution de Performance.

Art. 27. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

27.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

27.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

H. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

I. Disposition finale - Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Huitième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil consultatif de la Société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Craig Rochette, né le 18 juillet 1975 à Santa Cruz (Californie, États-Unis d'Amérique), résidant professionnellement à 1000 Red River Street, Austin, Texas 78701-2698, États-Unis d'Amérique; et
- Monsieur Eric Lang, né le 31 août 1967 à Morristown (New Jersey, États-Unis d'Amérique), résidant professionnellement à 1000 Red River Street, Austin, Texas 78701-2698, États-Unis d'Amérique.

Neuvième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer avec effet immédiat la personne suivante en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société, pour une durée d'un (1) an prenant fin à l'assemblée générale des membres de la Société appelée de statuer sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2014:

PricewaterhouseCoopers, une société coopérative existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477 et ayant son siège social au 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WEYDERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10005. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014130135/1204.

(140147176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.